

Avis voté en plénière du 24 janvier 2012

La future politique commune des pêches

Déclaration des associations

Le Programme national Nutrition-Santé recommande aux Français de manger « du poisson au moins deux fois par semaine ». Dans le même temps, les consommateurs sont alertés sur le niveau extrêmement inquiétant de la ressource halieutique et accompagnés dans le changement des comportements par la mise en place de labels privés pour certifier la pêche responsable. Il s'agit là d'une des nombreuses injonctions contradictoires touchant à la préservation des écosystèmes marins.

L'avis présenté souligne l'interdépendance étroite entre la durabilité de la gestion des ressources halieutiques et le dynamisme économique et social du secteur de la pêche. Comment offrir aux pêcheurs des perspectives d'avenir quand les stocks de poissons sont surexploités pour 80 % d'entre eux ? C'est pourquoi le groupe des associations salue les préconisations contenues dans l'avis concernant la nécessaire approche écosystémique en termes de protection et de gestion de la ressource, les dispositions encourageant des modes de pêches plus sélectifs ou permettant de renforcer la lutte contre la pêche illégale.

Le Premier ministre avait demandé au Conseil économique, social et environnemental de proposer des pistes de réforme de la Politique commune de la pêche (PCP), notamment pour faire face « aux différences de législation applicables entre les États membres de l'Union [européenne] en matière de travail et de protection sociale maritime ». Sur ce point, le groupe des associations se satisfait que le consensus se soit fait autour d'une harmonisation par le haut des règles sociales dans l'Union plutôt que sur la base d'un « socle minimal ».

Toutefois, notre groupe s'étonne que nos préconisations n'aient pu être davantage articulées à la construction en cours d'une politique maritime intégrée (PMI) au niveau européen. En effet, la pêche doit pouvoir constituer l'élément central d'une économie maritime en devenir. Une approche plus globale aurait ainsi permis de mieux réfléchir à l'organisation territoriale de la gestion de la ressource et à la planification de l'espace maritime, en intégrant notamment l'enjeu du développement des zones côtières. D'un point de vue environnemental, cette articulation entre PCP et PMI nous aurait sans doute permis de mieux inclure dans nos propositions l'impact du changement climatique sur le milieu marin et donc sur la ressource halieutique.

Malgré cette réserve et au vu des avancées que représentent à notre sens les préconisations proposées, le groupe des associations a voté l'avis.